Accusé de réception en préfecture 069-200047785-20211018-2021101803_03-DE Reçu le 20/10/2021



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 octobre 2021 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2021 10 18 n°03- SCOLAIRE -Partenariat entre la commune et l'association Jardin des Découvertes dans le cadre des temps d'activités périscolaires - Approbation de la convention pour l'année 2021-2022.

NI 1 1 W		
Nombre de conseillers Da		Date de la convocation : 09/10/2021
En exercice :	33	10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10, 10,
Présents :	27	Affichage de la convocation : 12/10/2021
Pouvoirs:	5	Timenage de la convocation : 12/10/2021
Votants:	31	Affichage du compte rendu : 20/10/2021
Présents : Daniel III		AL OCCUPANT OF THE PROPERTY OF
Présents: Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE		
CHARVOLINI COQUARD, Genevieve HECTOR Philippe LARGE Depielle CHARVOLINI OF THE DEPORT AND CHARVOLINI OF THE PROPERTY OF THE PR		
Totalide Climici IRE, Chantal ROCHE, Christian NEIIVII IE Edouard WILLEMIN I Discourse Will EMINI I Discourse Will EMINI I Discourse Will Emini I Discourse Will I I		
THE PARTY OF THE PARTY OF THE PARTY I CAN A PRINTING OF THE PARTY OF T		
TIME STEELS, Joan DA ROCHA, Veronique DUMAS Alme DURAND Frédérique DAMON Dela LA BADON C. : DEDA DO		
Sylvère MATHIEU, Matthieu VERPILLAT, Ghislaine FROMM.		
Absents ayant remis pouvoir:		
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET		
M Gerber RAMBAUD donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
M Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mislaine FROMM		
Mme Frédérique DAMON donne pouvoir à Daniel JULLIEN		
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
Absents ou excusés	:	See Edition
M Matthieu VERPILLAT		
Mme Chantal BERTHILLON		

Mme Fatima FERNI est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association Jardin des Découvertes envisage de participer aux temps d'activités périscolaires proposés dans le cadre des rythmes scolaires.

Véritable projet intergénérationnel, la participation de l'association au projet pédagogique constitue non seulement une transmission des connaissances par les jardiniers aux techniques du jardinage mais également une sensibilisation à l'environnement auprès des citoyens de demain pour comprendre les enjeux de la biodiversité et du respect de la flore.

Cette intervention est assurée par des bénévoles sur la base d'un défraiement de leurs frais au réel. Il est proposé au conseil municipal d'approuver une convention pour définir le cadre d'intervention des bénévoles.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention précisant les modalités de partenariat entre la commune et l'association

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, Dont le résultat est le suivant : 31 suffrages exprimés : 31 voix Pour UNANIMITÉ des suffrages exprimés

le partenariat entre la commune et l'association Jardin des Découvertes dans le APPROUVE cadre des TAP

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour l'année 2021-2022

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le

de la publication en mairie le 20/10/2021

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibération

Le Maire

Daniel JULLIEN

Vaugneray - I, place de la Mairie

48 - Fax : 04 78 45 89 74 - mairie@vaugn 2021 10 18 n° 03 du conseil municipal du 18 octobre 2021